

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

PROCES VERBAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2018

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 21 Mars 2018
- Délibération portant sur le projet de charte 2018/2033 du PNR de Millevaches en Limousin
- Lissage des taux d'imposition 2018 – Commune de Saint Priest
- Fixation des taux d'imposition 2018
- Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2018
- Participations et subventions à inscrire aux budgets primitifs 2018
- Subvention d'équilibre à inscrire aux budgets primitifs 2018
- Participation et contribution « eaux pluviales » prévisionnelles du budget principal au budget annexe assainissement – budget 2018
- Demande de DETR – Travaux de mise aux normes ERP Atelier de l'aile Est des Ateliers de la Mine
- Vote des budgets primitif 2018 – Budget principal et budgets annexes
- Délibération modificative à la délibération n°2017-263 portant adoption des durées d'amortissement pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes
- Validation et signature du Contrat Territorial Creuse Amont 2018-2022
- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la mise en œuvre du programme Creuse Amont (2018-2022) à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud
- Programme Creuse Amont – Demande de déclaration d'intérêt général
- Convention de partenariat avec le PNR de Millevaches en Limousin portant sur la mutualisation d'un poste de technicien rivière en charge du contrat Chavanon
- Autorisation de dépôt d'un dossier Appel à Manifestation d'Intérêt « Soutien à l'expérimentation du projet socialement innovant » de la Région Nouvelle Aquitaine pour la Station des Services à Auzances
- Création d'une Commission « Gestion des Tiers-Lieux »
- Informations diverses
- Décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution
- Questions diverses

La séance est ouverte sous la présidence de Pierre DESARMENIEN qui fait l'appel des membres du Conseil Communautaire pour validation du quorum :

Nombre de conseillers en exercice : 63 / Présents à l'ouverture de séance : 45 / Pouvoirs : 9

Marie-Françoise VENTENAT est élue en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire.

Monsieur le Président remercie Monsieur Didier BIET, Trésorier à Auzances, pour sa présence au Conseil Communautaire.

Il remercie également Marie-Françoise VENTENAT ainsi que les élus du PNR de Millevaches en Limousin.

Présentation du projet de Charte 2018-2033- PNR MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Présentation du projet de charte 2018-2033 par Monsieur CONNAN, Président du Syndicat Mixte du PNR de Millevaches en Limousin, et par les représentants au PNR du département de la Creuse, Madame MOULIN et Monsieur SALVIAT,

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin a 5 missions :

- 1) Protéger
- 2) Aménager
- 3) Développer
- 4) Accueillir et éduquer
- 5) Innover

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

A ce jour le PNR de Millevaches en Limousin compte 38 000 habitants et 113 communes. Il englobe 9 intercommunalités, 3 Départements.

Le PNR de Millevaches en Limousin est gouverné par :

- Le Comité Syndical ; administre le syndicat, au moins 2 réunions par an.
- Le Bureau Syndical ; assure la gestion courante par délégation du Comité Syndical ; au moins 1 réunion par trimestre
- Le Président ; assure l'exécution des décisions.

Le Conseil de Valorisation, le Conseil scientifique et de prospection et le Comité territorial de l'eau, donne un avis sur les dossiers.

Le budget est de 2 millions d'euros.

La charte 2018-2033 est composée de 3 axes, 8 orientations et 38 mesures.

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

- Milieux et espèces
- Paysages
- Eau
- Patrimoine culturel

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

- Valorisation des ressources locales
- Territoire à énergie positive

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

- Transmettre les savoirs
- Assurer la cohésion des habitants et des acteurs

La procédure de renouvellement de Charte est la suivante :

2017 : Rédaction finale du projet de charte

Fin 2017 : Enquête publique

Début 2018 : Délibération des collectivités pour l'approbation du projet de charte

Mi 2018 : Adoption du projet de charte par la Région

Fin 2018 : Avis final de l'Etat et décret du 1^{er} ministre de renouvellement de classement du Parc

Concernant la question de la croissance ou la décroissance du nombre d'agriculteurs sur le territoire du PNR, le Président du PNR indique qu'il y a une stabilisation dans ce domaine et que le PNR aide à l'acquisition du foncier pour les porteurs de projets innovants. Le souhait est d'au moins une installation par an.

Il est fait remarquer que le territoire du PNR ne couvre que 20% du territoire de notre Communauté de Communes et que dans ce cadre l'ensemble des communes de la Communauté de Communes ne bénéficie pas des aides spécifiques du PNR.

Le Président du PNR rappelle que le PNR porte des projets qui vont au-delà du territoire proprement-dit du territoire et reprend l'exemple de l'outil « Géorando ».

Il explique que certains projets peuvent être travaillés également avec les communes limitrophes au PNR.

Monsieur le Président remercie les membres du PNR pour leur présentation.

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2018

Le Président propose la validation du compte rendu du Conseil Communautaire du 21 Mars 2018.

Ce compte-rendu est validé à l'unanimité.

Nombre de conseillers en exercice : 63		
Présents : 45	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 54	

Présents : MM., DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, BRUNET A, JOUANDEAU, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, RICHIN, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, SCHMIDT, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, BUJADOUX H, SIDOUX, DECHAUD, BONDIEU, CHAUMETON, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. PEROCHE à ROBBY, LE CORRE à SIMON, JOULOT à JARY, ECHEVARNE à JOUANDEAU, MICHON à ROULLAND, MONTEIL à FAUCONNET, GENDRAUD à VENTENAT, D'HULSTER à SIDOUX, BRUNET M à CHEFDEVILLE.

Excusés : MM. BOYER, FERRIER, PERRIER F, PLAS, FONTVIELLE, SEBENNE, BARBAUD, TOURNAUD, GIRAUD LAJOIE.

DELIBERATION PORTANT SUR LE PROJET DE CHARTE 2018-2033 DU PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Nombre de conseillers en exercice : 63		
Présents : 45	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 54	

Le Président indique que le projet de charte 2018-2033 a été envoyé par messagerie à tous les Conseillers Communautaires le 30 Mars dernier.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Décide d'approuver sans réserve la charte 2018-2033 du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, et ses annexes, notamment le projet de statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de Millevaches en Limousin, applicables lorsque le renouvellement du Parc sera prononcé par décret, l'organigramme de l'équipe du PNR, le plan de financement prévisionnel triennal 2018-2020, ainsi que le plan de Parc.**

LISSAGE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 – COMMUNE DE SAINT PRIEST

Nombre de conseillers en exercice : 63		
Présents : 45	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 54	

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Le Président explique à l'Assemblée qu'en application de l'article 1638 quater du CGI, en cas de rattachement d'une commune à un EPCI à FPU, les taux additionnels de TH, de TFPB et de TFNB de l'EPCI peuvent être appliqués de manière progressive sur le territoire de la commune rattachée.

Cette intégration fiscale progressive (IFP) des taux additionnels de l'EPCI est subordonnée à des délibérations concordantes de l'EPCI et de la commune concernée prises dans les conditions prévues à l'article 1639 A du CGI, avant le 15 avril de l'année pour être applicables la même année.

La délibération fixe la durée de la procédure d'intégration fiscale progressive qui, en application du IV bis de l'article 1638 quater du CGI, ne peut excéder 12 ans. La commune et l'EPCI peuvent retenir une durée plus courte.

Ainsi, il est envisageable d'aligner la durée IFP de Saint Priest avec celle en cours sur les autres communes de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine.

Concernant la CFE, l'article 1638 quater vise à rapprocher :

- Le taux CFE appliqué sur la commune l'année précédant celle au titre de laquelle elle est rattachée à l'EPCI (année N-1) ;
- Du taux de CFE voté la même année (année N-1) par l'EPCI.

Le rapprochement du taux de référence CFE de la commune du taux de CFE de l'EPCI se fait en fonction du rapport constaté de l'année N-1 entre le taux CFE (commune ou EPCI) le moins élevé et le taux CFE (commune ou EPCI) le plus élevé. Le taux de CFE voté par l'EPCI s'applique immédiatement dans la commune qui est rattachée à l'EPCI, lorsque le taux le moins élevé (celui de la commune ou celui de l'EPCI) est égal ou supérieur à 90% du taux le plus élevé.

Au cas présent le rapport étant de 87%, la durée légale de rapprochement de taux est de deux ans.

Toutefois, la durée peut être modifiée la 1ère année dans la limite de 12 ans. Il est ainsi possible d'aligner également la durée du l'IFP de CFE avec celle en cours sur le reste du territoire de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine.

Le Président communique les taux de la commune de Saint Priest et de l'EPCI :

- Les taux intersyndicaux effectifs de Saint Priest en 2017 :
 - CFE 30.42 %
 - TH 11.15 %
 - TFB 0.134 %
 - TFNB 2.73 %
- Les taux de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine votés en 2017 et les durées de lissage :
 - CFE 26.76 % - Durée du lissage 4 ans (taux identique en 2020)
 - TH 12.71 % - Durée du lissage 9 ans (taux identique en 2026)
 - TFB 1.69 % - Durée du lissage 10 ans (taux identique en 2027)
 - TFNB 4.31 % - Durée de lissage 7 ans (taux identique en 2024)

Il rappelle que l'article 1638 quater IV bis précise que la modification de la durée d'intégration des taux fait l'objet de délibérations concordantes de la commune et de l'EPCI.

Considérant l'ensemble de ces dispositions, il propose au Conseil Communautaire de délibérer sur un lissage des taux de TH, TFB, TFNB, et CFE pour Saint-Priest avec une durée qui permet de s'aligner sur le lissage en cours sur les autres communes de la Communauté de Communes.

Considérant la délibération prise par la commune de St Priest de manière concordante pour la périodicité de lissage.

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- D'appliquer une intégration fiscale progressive des taux de fiscalité directe sur la commune de Saint Priest permettant de s'aligner sur la durée des autres communes de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine soit les durées d'IFP suivantes :
- Taxe d'habitation Lissage sur 8 ans
(taux identique en 2026)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties Lissage sur 9 ans
(taux identique en 2027)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties Lissage sur 6 ans
(taux identique en 2024)
- Cotisation foncière des entreprises Lissage sur 3 ans
(taux identique en 2020)

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Nombre de conseillers en exercice : 63		
Présents : 45	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 54	

Patrice MORANCAIS, Vice-Président rappelle les taux d'imposition de 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation 12,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 1,69 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 4,31 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 26,76 %

Il rappelle également les périodes de lissages délibérées en avril 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation lissage sur 9 ans
- Taxe foncière sur les propriétés bâties lissage sur 10 ans
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties lissage sur 7 ans
- Cotisation foncière des entreprises lissage sur 4 ans

Le budget est proposé sans augmentation des taux.

Les simulations de la DDFIP concernant le lissage de chacune des taxes pour l'année 2018, reprises individuellement par commune, ont été envoyées par messagerie.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de voter les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :
 - CFE 26,76 %
 - TH 12,71 %
 - TFNB 4,31 %
 - TFB 1,69 %

FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2018

Nombre de conseillers en exercice : 63		
Présents : 45	Votants : 54	POUR : 46
Pouvoirs : 9	Abstentions : 6	CONTRE : 2
Absents excusés : 9	Exprimés : 48	

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Patrice MORANCAIS, Vice-Président, indique que pour cette taxe, la période d'harmonisation réglementaire est fixée à 5 ans (maximum) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Comme l'année dernière, les taux de TEOM seront donc votés par ancien territoire en fonction du produit attendu.

Rappelle les taux de 2017, à savoir :

- Communauté de Communes de Chénérailles	7,82%
- Communauté de Communes Haut Pays Marchois	13,07%
- Communauté de Communes Auzances-Bellegarde (hors Sermur)	15,50%
- Commune de Sermur	12%
- Commune de Saint Priest	10.73%

Pour 2018, les produits attendus sont les suivants :

	<u>Année 2018</u>	<u>Pour mémoire</u> <u>Année 2017</u>
Communauté de Communes de Chénérailles	287 967 €	239 153 €
Communauté de Communes Haut Pays Marchois	336 799 €	317 826 €
Communauté de Communes Auzances-Bellegarde (hors Sermur)	879 410.16 €	879 600 €
Commune de Sermur	13 582.62 €	12 875 €
Commune de St Priest	10 996 €	

Taux 2018 proposés :

Communauté de Communes de Chénérailles	9.25%
Communauté de Communes Haut Pays Marchois	13.68%
Communauté de Communes Auzances-Bellegarde (hors Sermur)	15.25%
Commune de Sermur	12.50%
Commune de St Priest	7.48%

Constat d'une légère baisse des taux pour la commune de Saint Priest et les communes de l'ancien territoire d'Auzances Bellegarde.

Le Président précise que les taux sont établis par rapport aux produits attendus par le SICTOM de Chénérailles et le SIVOM Auzances Bellegarde. La Communauté de Communes n'a pas été destinataire en amont de cette réunion des budgets de ces deux Syndicats.

Patrice MORANCAIS précise que le SICTOM travaille en toute transparence et que les chiffres sont communiqués.

Michel Saint André indique que les chiffres ont été communiqués le jour du Comité Syndical.

Valérie SIMONET confirme que les budgets n'ont pas été transmis à la Communauté de Communes malgré sa demande et s'interroge sur la régularité du vote de ce taux étant donné que les budgets doivent être transmis dans leur intégralité à l'ensemble des membres qui composent le Comité Syndical.

Elle s'interroge également sur le fait que le Président du SIVOM lui a répondu que les budgets n'étaient pas finalisés alors même que le produit attendu pour cette taxe avait été demandé.

Le Président rejoint les dires de Valérie SIMONET. Il est impossible de travailler sereinement si tous les éléments financiers ne sont pas transmis. Cette situation engage sa responsabilité.

Il précise que cette question de la transmission des budgets n'est pas posée dans le cadre d'un « esprit critique » mais plutôt dans un esprit de transparence pour l'ensemble des partenaires.

Il est nécessaire d'avoir tous les éléments dans le détail si on veut tendre vers une harmonisation des taux et du service rendu.

Michel Saint André explique qu'il transmettra au Président du SIVOM les interrogations émises lors de ce Conseil Communautaire mais qu'il n'a pas à ce jour d'explications à donner.

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Marie-Claude MATHIEU fait remarquer que le taux augmente pour l'ancien territoire du Haut Pays Marchois alors qu'il a été indiqué que le nouveau marché concernant la prestation de collecte des déchets était moins cher que les années précédentes.

René ROULLAND confirme que le marché actuel a un coût de revient inférieur à celui passé en 2013 et que le calcul du taux prend en compte également des investissements à réaliser dans le cadre de cette compétence.

René ROULLAND ajoute qu'il y a des réunions régulières avec le SIVOM et le SICTOM et qu'un travail est actuellement mené pour des commandes groupées notamment en termes d'achat de conteneurs.

Il précise qu'il est intervenu lors du Comité Syndical pour connaître le détail des écritures. Il souhaite que le lissage se fasse progressivement pour atténuer les différences entre les 3 anciennes Communauté de Communes et faire en sorte que les services rendus soient les mêmes partout.

Jean-Paul WELZER rappelle qu'il faut faire attention à ce que les prix des prestations soient des prix véritables et qu'ils ne comportent pas d'autres dépenses.

Le Président indique par ailleurs que la Communauté de Communes a été destinataire d'un courrier des services de l'Etat destiné à l'ensemble des collectivités du Département soulevant notamment la question de la disparité des taxes.

Le Conseil Communautaire à la majorité, avec 2 voix contre et 5 abstentions :

- **Décide de voter les taux de TEOM suivants :**

- Communauté de Communes de Chénérailles	9,25 %
- Communauté de Communes Haut Pays Marchois	13,68 %
- Communauté de Communes Auzances-Bellegarde (hors Sermur)	15,25 %
- Commune de Sermur	12,50 %
- Commune de Saint Priest	7,48 %

PARTICIPATIONS ET SUBVENTION A INSCRIRE AUX BUDGETS PRIMITIF 2018

Nombre de conseillers en exercice : 63		
Présents : 45	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 54	

Le Président rappelle que le tableau reprenant les subventions et les montants a été transmis par messagerie.

Le montant total s'élève à 342 865 €.

Abondement de la subvention pour les Galopins en Marche et AGIR dans le cadre de l'étude demandée par la Communauté de Communes à ces 2 structures concernant la réflexion à une structuration de la compétence « enfance – jeunesse – famille ».

Concernant le Cercle Cycliste de Mainsat, une convention a été signée dans le cadre de la promotion touristique, pour le développement de l'offre VTT sur le territoire de la Communauté de la Communes.

Les différents axes de développement sont les suivants :

- La reconnaissance et le balisage des chemins
- La création d'itinéraires intercommunaux

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

- La mise en synergie des différents intervenants pour inscrire ces circuits au PDIPR
- L'organisation de randonnées VTT en juillet et en août
- La création d'un évènementiel en 2018 – course VTT ou randonnée.

Marie-Claude MATHIEU demande si l'association 2Cube est encore en activité.

Jean-Paul WELZER répond que l'Association est toujours active. Courant 2017, elle a déménagé ses locaux et se situe maintenant en face de la gare routière. Le loyer est passé de 40 000 euros par an à 7 000 euros par an. L'association 2Cube continue son activité avec une meilleure visibilité et est très utile au sud creusois.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide à l'unanimité les propositions de participations et subventions à inscrire au budget primitif 2018 de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dont le tableau est annexé à la présente délibération.**

SUBVENTIONS D'EQUILIBRE A INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIFS 2018

Nombre de conseillers en exercice : 63		
Présents : 45	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 54	

Patrice MORANCAIS, Vice-Président, présente les subventions prévues de budget principal aux budgets annexes, à savoir :

Budget annexe	Subvention équilibre	Dont déficit 2017	Dont besoin supplémentaire 2018
Marché au cadran	14 021 €	9 410 €	4 611 €
La Naute	51 084 €	25 254 €	25 830 €
Ateliers de la mine	62 991 €	41 105 €	21 886 €
Maison de santé	58 303 €	37 617 €	20 686 €
Station-service Peyrat	10 244 €	4 675 €	5 569 €
TOTAUX	<u>196 643 €</u>	<u>118 061 €</u>	<u>78 582 €</u>

Patrice MORANCAIS précise que contrairement aux autres années, la subvention d'équilibre comprend une partie qui couvre le Déficit 2017 et une partie qui concerne la prévision sur l'année 2018.

L'année dernière la prévision était de 265 275 euros, cette année est donc en nette diminution.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de voter les subventions d'équilibre présentées ci-dessus

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRILLE EN AQUITAINE

PARTICIPATION ET CONTRIBUTION « EAUX PLUVIALES » PREVISIONNELLES DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – BUDGET 2018

Nombre de conseillers en exercice : 63		
Présents : 45	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 54	

Les modalités d'établissement d'une participation et d'une contribution des dépenses afférentes aux eaux pluviales faisant l'objet d'un remboursement du budget général au profit du budget annexe assainissement sont les suivantes :

- Imputation des dépenses d'assainissement des eaux pluviales au budget annexe assainissement pour des raisons de facilités budgétaires,
- Fixation des taux de la participation forfaitaire aux charges de fonctionnement ainsi qu'aux amortissements techniques et intérêts d'emprunts telle que définie ci-après :

Type de réseau	Intitulés	Taux
Unitaire	Amortissements techniques et intérêts d'emprunt	30%
	Autres charges de fonctionnement	20%
Séparatif	Amortissements techniques et intérêts d'emprunt	100%
	Autres charges de fonctionnement	5%

Mise en place d'une contribution supplémentaire du budget principal au budget annexe assainissement correspondant au remboursement du capital des emprunts et aux dépenses d'investissement liées aux eaux pluviales (création de collecteurs séparatifs, surcoût lié au surdimensionnement des installations, ouvrages annexes, etc.)

Le montant prévisionnel de la participation « eaux pluviales » en section de fonctionnement est de : 37 487 € du budget principal vers le budget annexe assainissement.

Le montant prévisionnel de la contribution « eaux pluviales » en section d'investissement est de : 15 000 € du budget principal vers le budget annexe assainissement.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité approuve les montants précités

DEMANDE DE DETR – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ERP ATELIER DE L'AILE EST DES ATELIERS DE LA MINE

Dans le projet initial de la rénovation des Ateliers de la Mine, toute l'aile Est était destinée à accueillir la SCOP HANNEMAN et l'atelier de 209 m² était destiné spécifiquement aux chantiers de formation à l'écoconstruction.

Il avait été convenu que cet atelier serait réhabilité dans le cadre de ces chantiers.

Ce projet n'a pas abouti et il est difficile aujourd'hui de proposer cet Atelier à la location étant donné que la réhabilitation de cette pièce n'est pas réalisée et notamment l'isolation.

Il est cependant envisagé de pouvoir trouver des porteurs de projets du monde industriel ou artisanal qui pourraient être en capacité de travailler dans un tel lieu (exemple d'artisans utilisant

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

des fours).

Dans l'attente, il est proposé de pouvoir louer cet espace pour différents événements. Les tarifs ont d'ailleurs été fixés par délibération n° 2017-093 du 17 Mai 2017.

La problématique est que ce lieu n'est pas classé en ERP.

Pour pouvoir louer cet atelier pour des manifestations ou locations ponctuelles, il est proposé de réaliser des travaux de mise aux normes ERP de l'Atelier de l'Aile Est et dans ce cadre, de demander une aide financière via la DETR.

Cette opération est finançable à 50%.

Le Président présente le plan prévisionnel ci-après :

		Réseau en € HT
Dépenses prévisionnelles	Accompagnement et vérifications pour la mise en ERP	1 460.00 €
	Travaux TGBT	1 380.75 €
	Fourniture et pose de crémones de portes	933.70 €
	Fourniture et pose d'un escalier de secours	1 655.00 €
	TOTAL	5 429.45 €
Recettes Prévisionnelles	Subvention DETR Sollicitée (50%)	2 714.72 €
	Autofinancement (50%)	2 714.73 €
	TOTAL	5 429.45 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver le projet ;**
- **D'approuver le coût du projet ainsi que son plan de financement prévisionnel ;**
- **De solliciter des aides publiques auprès de l'Etat au titre de la DETR ;**
- **D'inscrire ces travaux au budget annexe des ateliers de la mine (exercice 2018)**

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Nombre de conseillers en exercice : 63		
Présents : 45	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 54	

Patrice MORANCAIS indique que ces budgets ont été présentés et amendés par la commission finances, réunie la semaine dernière.

Il présente chaque budget en explicitant les chiffres principaux.

Communauté de Communes MARCHE ET COMBRILLE EN AQUITAINE

BUDGET PRINCIPAL

	Fonctionnement		Investissement	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Reports N-1	0,00	0,00	467 114,00	649 556,00
Budget 2018	8 171 892,00	6 504 351,80	3 324 611,00	2 892 160,75
Résultats N-1	0,00	1 667 540,20	0,00	250 008,25
TOTAL SECTION	8 171 892,00	8 171 892,00	3 791 725,00	3 791 725,00
Op. à l'intér. de la sect*	0,00	0,00	0,00	0,00
023 -> 021	150 891,00			150 891,00
Op. de sect* à sect*	310 169,00			310 169,00
Op. de sect* à sect*		48 741,00	48 741,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	7 807 421 €	6 228 450 €	7 710 832 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	343 593 €	274 064 €	461 060 €
TOTAL GLOBAL	8 151 014 €	6 502 514 €	8 171 892 €

Equilibre de la section de fonctionnement : 8 171 892 €

Avec un excédent reporté de 1 667 540,20 €

Et la prévision de dépenses imprévues au chap.22 pour 294 709 €

Ainsi que le virement pour équilibrer la section d'investissement d'un montant de 150 891 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
RECETTES RELLES	6 450 948 €	6 470 140 €	6 455 611 €
RECETTES- Opérations d'ordre	35 795 €	35 644 €	48 741 €
Résultat reporté	1 664 271 €	1 664 271 €	1 667 540 €
TOTAL GLOBAL	8 151 014 €	8 170 055 €	8 171 892 €

Il est à noter une erreur d'inscription des recettes au compte 7067 : il a été inscrit 1 500 € au lieu de 150 000 €. Une décision modificative sera prise au prochain Conseil Communautaire.

Equilibre de la section d'investissement : 3 791 725 €

Avec des restes à réaliser en dépenses de 467 114 €

en recettes de 649 556 €

Un excédent reporté de 250 000 €

Et le virement de la section de fonctionnement de 150 891 €

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget principal 2018.

Communauté de Communes MARCHE ET COMBRILLE EN AQUITAINE

BUDGET ANNEXE STATION SERVICE DE PEYRAT

	Fonctionnement		Investissement	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Reports N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget 2018	111 014,39	115 689,00	3 134,00	3 134,00
Résultats N-1	4 674,61	0,00	0,00	0,00
TOTAL SECTION	115 689,00	115 689,00	3 134,00	3 134,00

Op. à l'intér. de la sect*	0,00	0,00	0,00	0,00
023 -> 021	0,00			0,00
Op. de sect* à sect*	3 134,00			3 134,00
Op. de sect* à sect*		1 835,00	1 835,00	

Equilibre de la section de fonctionnement : 115 689 €

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	106 665 €	103 539 €	115 689 €

Avec en dépenses, un déficit reporté de 4 674.61 €

Et en recettes, le versement d'une subvention du budget principal pour couvrir le déficit de 4 675 € à l'article 74 (subvention d'exploitation).

+ L'inscription d'une subvention d'équilibre prévisionnelle pour l'année 2018 de 5 569 € à l'article 77 (produits exceptionnels).

Equilibre de la section d'investissement : 3 134 €

La section d'investissement concerne uniquement les amortissements.

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	7 214 €	1 836 €	3 134 €
RECETTES		7 213 €	

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe Station-Service de Peyrat 2018.

BUDGET ANNEXE ANTENNE DU CADRAN

	Fonctionnement		Investissement	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Reports N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget 2018	37 940,40	47 350,00	57 178,60	113 100,00
Résultats N-1	9 409,60	0,00	55 921,40	0,00
TOTAL SECTION	47 350,00	47 350,00	113 100,00	113 100,00

Op. à l'intér. de la sect*	0,00	0,00	0,00	0,00
023 -> 021	0,00			0,00
Op. de sect* à sect*	33 100,00			33 100,00
Op. de sect* à sect*		18 129,00	18 129,00	

Communauté de Communes MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Equilibre de la section de fonctionnement : 47 350 €

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	106 665 €	103 539 €	115 689 €
RECETTES		98 865 €	

Avec en dépenses, un déficit reporté de 9 409 €

Et en recettes, le versement d'une subvention du budget principal pour couvrir le déficit de 9409 € à l'article 7552 (prise en charge du déficit du budget annexe) (page 3)

+ L'inscription d'une subvention d'équilibre prévisionnelle pour l'année 2018 de 4 611 € également à l'article 7552.

D'où un montant inscrit à cet article de 14 021 €.

Il reste cette année à formaliser le bail avec la Société « L'empereur marché au cadran » d'Ussel.

Equilibre de la section d'investissement : 113 100 €

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	340 546 €	335 904 €	113 100 €
RECETTES		279 983 €	

Avec la reprise d'un déficit en dépenses d'investissement de 55 921.40 €

Cette opération fait l'objet d'une demande de subvention LEADER dont le montant n'avait pas pu être inscrit en « restes à réaliser » faute de passage en CUC.

Le CUC réuni le 08 mars dernier a donné un avis favorable. Dans ce cadre, la prévision de subvention de 80 000 € a été inscrite en recettes d'investissement à l'article 1317 (page 5).

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe Antenne du Cadran 2018.

BUDGET ANNEXE GAMM VERT

	Fonctionnement		Investissement	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Reports N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget 2018	20 582,00	20 539,99	18 300,35	41 773,00
Résultats N-1	0,00	42,01	23 472,65	0,00
TOTAL SECTION	20 582,00	20 582,00	41 773,00	41 773,00
Op. à l'intér. de la sect*	0,00	0,00	0,00	0,00
023 -> 021	18 300,35			18 300,35
Op. de sect* à sect*	0,00			0,00
Op. de sect* à sect*		0,00	0,00	

Equilibre de la section de fonctionnement : 20 582 €

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	26 762 €	3 111 €	20 582 €
RECETTES		26 626 €	

Avec en recette, un excédent reporté de 42.01 €

Le crédit-bail prend fin le 30 septembre 2018.

Une cession à l'euro symbolique est prévue en fin de crédit-bail.

Equilibre de la section d'investissement : 41 773 €

Communauté de Communes
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	45 960 €	45 951 €	41 773 €
RECETTES		22 478 €	

Avec la reprise d'un déficit en dépenses d'investissement de 23 472 €
Compensée par l'affectation de résultat en recettes au 1068 (page 3).

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe Gamm Vert 2018.

BUDGET ANNEXE ATELIER DE CARROSSERIE

	Fonctionnement		Investissement	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Reports N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget 2018	35 955,00	20 000,97	16 430,11	27 849,00
Résultats N-1	0,00	15 954,03	11 418,89	0,00
TOTAL SECTION	35 955,00	35 955,00	27 849,00	27 849,00
Op. à l'intér. de la sect'	0,00	0,00	0,00	0,00
023 -> 021	16 430,00			16 430,00
Op. de sect' à sect'	0,00			0,00
Op. de sect' à sect'		0,00	0,00	

Equilibre de la section de fonctionnement : 35 955 €

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	34 512 €	6 854 €	36 955 €
RECETTES		34 227 €	

Avec en recettes, un excédent reporté de 15 954 €
Les inscriptions prévues au chapitre 011 et au chapitre 65 permettent l'équilibre du budget.

Le crédit-bail prendra fin le 1^{er} décembre 2030.

Equilibre de la section d'investissement : 27 849 €

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	27 051 €	22 448 €	27 849 €
RECETTES		11 029 €	

Avec la reprise d'un déficit en dépenses d'investissement de 11 418 €
Compensée par l'affectation de résultat en recettes au 1068 (page 3).

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe Atelier de Carrosserie 2018.

Communauté de Communes MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

BUDGET ANNEXE ATELIER DE CHAUDRONNERIE

	Fonctionnement		Investissement	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Reports N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget 2018	19 585,00	8 895,19	5 520,51	5 938,00
Résultats N-1	0,00	10 689,81	417,49	0,00
TOTAL SECTION	19 585,00	19 585,00	5 938,00	5 938,00

Op. à l'intér. de la sect'	0,00	0,00	0,00	0,00
023 -> 021	625,00			625,00
Op. de sect' à sect'	4 895,00			4 895,00
Op. de sect' à sect'		0,00	0,00	

Equilibre de la section de fonctionnement : **19 585 €**

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	18 373 €	7 073 €	19 585 €
RECETTES		18 181 €	

Avec en recettes, un excédent reporté de 10 689 €

Equilibre de la section d'investissement : **5 938 €**

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	5 490 €	5 396 €	5 938 €
RECETTES		4 978 €	

Avec la reprise d'un déficit en dépenses d'investissement de 417 €
Compensée par l'affectation de résultat en recettes au 1068 (page 3).

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe Atelier de Chaudronnerie 2018.

BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE

	Fonctionnement		Investissement	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Reports N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget 2018	7 101,00	3 940,70	34 245,00	3 430,53
Résultats N-1	0,00	3 160,30	0,00	30 814,47
TOTAL SECTION	7 101,00	7 101,00	34 245,00	34 245,00

Op. à l'intér. de la sect'	0,00	0,00	0,00	0,00
023 -> 021	0,00			0,00
Op. de sect' à sect'	3 430,00			3 430,00
Op. de sect' à sect'		0,00	0,00	

Equilibre de la section de fonctionnement : **7 101 €**

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	5 874 €	2 702 €	7 101 €
RECETTES		5 862 €	

Communauté de Communes MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Avec en recettes, un excédent reporté de 3 160 €

Equilibre de la section d'investissement : 34 245 €

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	40 813 €	9 995 €	34 245€
RECETTES		40 810 €	

Avec la reprise d'un excédent en recettes d'investissement de 30 814 €
Les autres recettes concernent les amortissements.

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe Cuisine Centrale 2018.

BUDGET ANNEXE STATION SERVICE DE BELLEGARDE EN MARCHE

	Fonctionnement		Investissement	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Reports N-1	0,00	0,00	4 410,00	0,00
Budget 2018	437 643,00	437 020,74	54 207,00	0,00
Résultats N-1	0,00	622,26	0,00	58 616,92
TOTAL SECTION	437 643,00	437 643,00	58 617,00	58 617,00

Op. à l'intér. de la sect*	0,00	0,00	0,00	0,00
023 -> 021	0,00			0,00
Op. de sect* à sect*	0,00			0,00
Op. de sect* à sect*		0,00	0,00	

Equilibre de la section de fonctionnement : 437 643 €

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	396 651 €	381 635 €	437 643 €
RECETTES		382 258 €	

Avec en recettes, un excédent reporté de 622.26 €

Egalement avec une comptabilité de stock. Avec un stock constaté au 31/12/2017 de 17 020 € repris au compte 6037 (page 4) en dépenses et en recettes de fonctionnement toujours au même compte mais en atténuation de produits.

Equilibre de la section d'investissement : 58 617 €

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	58 618 €	0	54 207 €
RECETTES		58 616 €	+ RAR : 4 410 € = 58 617
			58 617 €

Les recettes d'investissement concernent uniquement des amortissements.

Les dépenses prévues en Restes à réaliser concernent la fourniture et la mise en place d'une nouvelle unité de comptage suite à la loi de finances.

Il est envisagé pour cette année le remplacement des pompes au vu de leur état de vétusté.

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe Station-Service de Bellegarde 2018.

Communauté de Communes MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

BUDGET ANNEXE SPANC (ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

	Fonctionnement		Investissement	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Reports N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget 2018	111 530,00	150 598,00	0,00	0,00
Résultats N-1	39 068,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SECTION	150 598,00	150 598,00	0,00	0,00
Op. à l'intér. de la sect*	0,00	0,00	0,00	0,00
023 -> 021	0,00			0,00
Op. de sect* à sect*	0,00			0,00
Op. de sect* à sect*		0,00	0,00	

Ce budget concerne les anciens territoires d'Auzances Bellegarde et de Chénérailles.

Uniquement une section de fonctionnement.

Pour rappel, la prestation de services concernant le contrôle et de suivi des installations d'assainissement collectif a été confiée à la Société VEOLIA pour 2 ans avec un montant minimum de 130000 € et maximum de 200 000 €

Equilibre de la section de fonctionnement : 150 598 €

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	161 857 €	62 344 €	150 598 €
RECETTES		23 277 €	

Avec en dépenses, un déficit reporté de 39 068 €

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe SPANC de Chénérailles 2018.

BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE AUZANCES

	Fonctionnement		Investissement	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Reports N-1	0,00	0,00	126 575,00	450 181,00
Budget 2018	42 606,88	80 223,00	1 080 700,46	1 067 089,00
Résultats N-1	37 616,12	0,00	309 994,54	0,00
TOTAL SECTION	80 223,00	80 223,00	1 517 270,00	1 517 270,00
Op. à l'intér. de la sect*	0,00	0,00	0,00	0,00
023 -> 021	0,00			0,00
Op. de sect* à sect*	1 015,00			1 015,00
Op. de sect* à sect*		0,00	0,00	

Equilibre de la section de fonctionnement : 80 223 €

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	54 136 €	44 963 €	80 223 €
RECETTES		7 347 €	

Avec en dépenses, un déficit reporté de 37 617 €

Et en recettes (détail page 6), le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal à l'article 7552 (prise en charge du déficit du budget annexe) pour :

- 37 617 € (couverture du déficit 2017)
- 20 686 € (prévision subvention d'équilibre 2018)

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Les dépenses et recettes réalisées au titre de l'année 2017 concernaient principalement le fonctionnement de l'ancien cabinet médical.

Equilibre de la section d'investissement : 1 517 270 €

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	1 061 770 €	920 353	1 390 695 € + RAR : 96 846 = 1 517 270 €
RECETTES		610 358 €	1 067 089 +RAR : 450 358 € = 1 517 270 €

Avec en dépenses d'investissement, un déficit reporté de 309 994 € couvert pas les RAR en recettes.

Les RAR en dépenses / recettes en investissement concernent les travaux de la maison de santé dont les travaux.

Une nouvelle inscription a été réalisée pour la maison de santé qui concerne l'aménagement de l'espace dentaire. Cet aménagement pourra faire l'objet d'un financement DETR.

Une nouvelle opération a été créée pour le projet de création d'une maison de santé à Lavaveix les Mines.

Les discussions sont en cours avec les professionnels de santé et l'ARS.

Des demandes de financement dans le cadre de la DETR et dans le cadre de la DSIL ont été déposées (35% possible pour chaque dossier soit 70%)

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe Maison de Santé Auzances 2018.

BUDGET ANNEXE LA NAUTE

	Fonctionnement		Investissement	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Reporte N-1	0,00	0,00	3 216,00	0,00
Budget 2018	65 959,36	91 213,00	149 773,00	41 778,69
Résultats N-1	25 253,64	0,00	0,00	111 210,31
TOTAL SECTION	91 213,00	91 213,00	152 989,00	152 989,00
Op. à l'intér. de la sect*	0,00	0,00	0,00	0,00
023 -> 021	0,00			0,00
Op. de sect* à sect*	41 778,00			41 778,00
Op. de sect* à sect*		24 884,00	24 884,00	

Equilibre de la section de fonctionnement : 91 213 €

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	74 479 €	59 137 €	91 213 €
RECETTES		33 883 €	

Avec en dépenses, un déficit reporté de 25 254 €

Et en recettes (détail page 6), le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal à l'article 7552 (prise en charge du déficit du budget annexe) pour : 25 254 €

Et à l'article 7788 (produits exceptionnels divers), une prévision de subvention d'équilibre pour 2018 de 25 830 €

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Les dépenses du chapitre 012 concernent le recrutement d'un maître-nageur pour la période estivale. Ces dépenses sont remboursées par les communes de St Domet, Champagnat et l'Association Les Copains d'Abord (pour 1/3 chacun).

Le total des opérations d'ordre en fonctionnement (amortissements) :

- 41 778 € en dépenses
- 24 884 € en recettes

Equilibre de la section d'investissement : 152 989 €

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	177 861 €	36 746 €	149 773 € + RAR : 3 216 = 152 989 €
RECETTES		147 957 €	152 989 €

Avec en recettes d'investissement, un excédent reporté de 111 210 €.
En RAR, éclairage du parking.

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe La Naute 2018.

BUDGET ANNEXE ATELIERS DE LA MINE

	Fonctionnement		Investissement	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Reports N-1	0,00	0,00	359,00	3 572,00
Budget 2018	174 810,34	215 915,00	126 864,00	98 034,62
Résultats N-1	41 104,66	0,00	0,00	25 616,38
TOTAL SECTION	215 915,00	215 915,00	127 223,00	127 223,00
Op. à l'intér. de la sect*	0,00	0,00	0,00	0,00
023 -> 021	0,00			0,00
Op. de sect* à sect*	82 717,00			82 717,00
Op. de sect* à sect*		60 031,00	60 031,00	

Equilibre de la section de fonctionnement : 215 915 €

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	209 138 €	116 182 €	215 915€
RECETTES		75 077 €	

Avec en dépenses, un déficit reporté de 41 105 €

Et en recettes (détail page 6), le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal à l'article 7552 (prise en charge du déficit du budget annexe) pour :

- 41 105 € (couverture du déficit 2017)
- 21 886 € (prévision subvention d'équilibre 2018)

Soit un total de 62 991 €

La subvention de fonctionnement versée à l'Association des Ateliers de la Mine de 15 075 € est maintenant prise en charge par le budget principal.

Le total des opérations d'ordre en fonctionnement (amortissements) :

- 82 717 € en dépenses
- 60 031 € en recettes

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Equilibre de la section d'investissement : 127 223 €

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	1 227 896 €	1 172 675 €	126 864 € + RAR : 359 = 127 223 €
RECETTES		1 198 291 €	123 651 € + RAR : 3 572 € = 127 223

Avec en recettes d'investissement, un excédent reporté de 25 616 €.

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement les amortissements pour 60 031 € (page 7).
Le montant inscrit au chapitre 21 permet l'équilibre du budget.

Idem, les recettes d'investissement concernent les amortissements : 82 717 €

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe Les Ateliers de la Mine 2018.

BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS

	Fonctionnement		Investissement	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Reports N-1	0,00	0,00	10 103,00	34 701,00
Budget 2018	489 240,00	112 400,06	656 307,84	756 014,00
Résultats N-1	0,00	376 839,94	124 304,16	0,00
TOTAL SECTION	489 240,00	489 240,00	790 715,00	790 715,00
Op. à l'intér. de la sect*	0,00	0,00	0,00	0,00
023 -> 021	90 307,00			90 307,00
Op. de sect* à sect*	47 000,00			47 000,00
Op. de sect* à sect*		0,00	0,00	

Equilibre de la section de fonctionnement : 489 240 €

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	332 553 €	132 201 €	489 240 €
RECETTES		608 747 €	

Avec en recettes, un excédent reporté de 376 839 €

Equilibre de la section d'investissement : 790 715 €

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	641 419 €	380 900 €	780 612 € + RAR : 10 103 = 790 715 €
RECETTES		256 596 €	756 014 € + RAR : 34 701 = 790 715 €

Avec en dépenses d'investissement, un déficit reporté de 124 304 €.
Compensé en recettes par l'affectation de résultat au 1068 de 99 706 € et les RAR

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe Ateliers Relais 2018.

Communauté de Communes
MARCHE ET COMBRILLE EN AQUITAINE

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	Fonctionnement		Investissement	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Reports N-1	0,00	0,00	594 973,00	1 004 521,00
Budget 2018	369 766,00	364 878,00	2 088 269,00	1 582 860,97
Résultats N-1	0,00	4 888,00	0,00	95 860,03
TOTAL SECTION	369 766,00	369 766,00	2 683 242,00	2 683 242,00

Op. à l'intér. de la sect*	0,00	0,00	0,00	0,00
023 -> 021	0,00			0,00
Op. de sect* à sect*	102 300,00			102 300,00
Op. de sect* à sect*		19 952,00	19 952,00	

Equilibre de la section de fonctionnement : 369 766 €

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	467 766 €	368 838 €	369 766 €
RECETTES		373 725 €	

Avec en recettes, un excédent reporté de 4 888 €

Equilibre de la section d'investissement : 790 715 €

	Prévision 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018
DEPENSES	3 976 030 €	556 828 €	2 088 269 € + RAR : 594 973 = 2 683 242 €
RECETTES		652 688 €	1 678 721 € + RAR : 1 004 521 = 2 683 242 €

Avec en recettes d'investissement, un excédent reporté de 95 860 €.

En attendu, les recettes de FCTVA : 73 193 € pour les 3 premiers trimestres 2017 + 4^{ème} tri 2017 et 2018

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe Assainissement 2018.

DELIBERATION MODIFICATIVE A LA DELIBERATION N°2017-263 PORTANT OBLIGATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET L'ENSEMBLE DES BUDGETS ANNEXES

Nombre de conseillers en exercice : 63		
Présents : 45	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 54	

Par délibération n°2017-263 du 20 décembre 2017, les durées d'amortissement des différents biens repris au budget principal et aux budgets annexes ont été fixées.

Il s'avère que dans la liste des amortissements prévus, il a été oublié de fixer les durées d'amortissement des réseaux et des stations d'épuration.

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Les durées suivantes sont proposées :

- Réseaux : 50 ans
- Stations d'épuration : 40 ans

Il est donc proposé de mettre à jour le tableau des amortissements comme suit :

Biens	Durées d'amortissement	Barème indicatif
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	2 ans	2 ans
Compte 205 hors logiciels (<i>Droits, licences, concessions, brevets</i>)	5 ans	
Compte 205 hors logiciels < ou = 500€	1 an	
Frais relatifs aux documents d'urbanisme mentionnés à l'article L. 132-15	10	<i>Durée obligatoire 10 ans</i>
Frais de recherche et de développement		<i>Durée maxi obligatoire 5 ans</i>
Frais d'étude ou d'insertion non suivis de réalisation	5 ans	<i>Durée maxi obligatoire 5 ans</i>
Frais d'étude ou d'insertion non suivis de réalisation < ou = 500 €	1 an	
Subventions transférables perçues par l'EPCI	Durée identique à celle du bien pour lequel la subvention a été attribuée	
Subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	<i>Durée maxi obligatoire pour biens mobiliers, matériels, études 5 ans</i>
Subventions d'équipement versées finançant des biens immobiliers ou des installations	30 ans Si prêt = durée du prêt	<i>Durée maxi obligatoire 30 ans</i>
Subventions d'équipement versées < ou = 500€	1 an	
Subventions d'équipement versées pour financer des projets d'infrastructures d'intérêt national.	40 ans	40 ans
Aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories	5 ans	<i>Durée maxi obligatoire 5 ans</i>
Immobilisations corporelles		
Voitures neuves	5 ans	5 à 10 ans
Voitures d'occasion	3 ans	5 à 10 ans
Camions et véhicules industriels neufs	6 ans	4 à 8 ans
Camions et véhicules industriels d'occasion	4 ans	4 à 8 ans
Mobilier	10 ans	10 à 15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans	5 à 10 ans
Matériel informatique	2 ans	2 à 5 ans
Matériels classiques	6 ans	6 à 10 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans	10 à 20 ans
Appareils de levage – ascenseurs	25 ans	20 à 30 ans
Equipements de garage et ateliers	15 ans	10 à 15 ans
Equipements des cuisines	12 ans	10 à 15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains (<i>plantations</i>)	25 ans	15 à 30 ans
Bâtiments	30 ans	20 à 30 ans

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

	Si prêt = durée du prêt	
Agencements et aménagements de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans	15 à 20 ans
Bien de faible valeur inférieure à 500 €	1 an	1 an
Projets d'infrastructures d'intérêt national (Numérique)	40 ans	
Réseaux	50 ans	Jusqu'à 60 ans
Stations d'épuration	40 ans	

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tableau des amortissements ci-dessus

VALIDATION ET SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL CREUSE AMONT 2018-2022

Nombre de conseillers en exercice : 63		
Présents : 45	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 54	

René ROULLAND, Vice-Président, explique qu'une partie du territoire de notre Communauté de Communes est située sur les bassins de la Creuse amont et de la Creuse médiane. Les communes concernées sont :

- Crocq, Pontcharraud, Saint-Agnant-près-Crocq, Saint-Georges-Nigremont, Saint-Maurice-près-Crocq et Saint-Pardoux-d'Arnet
- Issoudun-Létrieux, Lavaveix-les-Mines, Saint-Médard-la-Rochette et Saint-Pardoux-les-Cards sur la Creuse médiane.

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud porte un projet de contrat territorial sur le bassin Creuse Amont intégrant notre territoire situé sur la Creuse médiane.

Ce projet est un outil opérationnel de mise en place d'opérations visant l'amélioration de la qualité des cours d'eau et de la ressource en eau.

Ses objectifs sont les suivants :

Objectif 1	Restaurer et préserver la qualité et le bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques
Objectif 2	Assurer et garantir une ressource en eau de qualité et en quantité
Objectif 3	Concilier les usages socio-économiques et les activités humaine avec les milieux aquatiques
Objectif 4	Valoriser la ressource et les milieux
Objectif 5	Coordonner, animer, suivre, etc.

Ce programme, défini suite à deux années de diagnostic réalisé par les services de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud et validé par un comité de pilotage, se décline en 9 volets thématiques et représente un total de 81 actions spécifiques pour un montant prévisionnel de 3 498 720 €.

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Ce programme, coconstruit avec les porteurs de projets et établi en concertation avec les partenaires financiers, est éligible aux conditions de financement de différents financeurs dont : l'agence de l'eau Loire Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine, le département de la Creuse.

Les neufs volets thématiques sont les suivants :

Volets / Thématiques		Montants prévisionnels des actions
1	Restaurer, préserver et gérer les zone humides	457 320 €
2	Réduire les dégradations morphologies, maintenir un bon fonctionnement écologique et hydrologique des milieux aquatiques	457 000 €
3	Restaurer et assurer la continuité écologique des cours d'eau	1 052 400 €
4	Restaurer et préserver les ripisylve et la qualité des berges des cours d'eau	351 000 €
5	Conduire des études complémentaires pour pallier aux lacunes de connaissances du territoire	138 000 €
6	Prendre en compte les sources de pollutions en lien avec les activités socioéconomiques du territoire	517 000 €
7	Prendre en compte les enjeux « eau potable » du territoire : quantité et qualité de la ressource	30 000 €
8	Communiquer autour du projet et mettre en valeur la qualité et la richesse du territoire	32 500 €
9	Coordonner, animer et mettre en œuvre le projet et assurer son suivi	463 500 €
Total :		3 498 720 €

Les actions prévues sont constituées de :

- ✓ Travaux de restauration, d'entretien et d'aménagement des cours d'eau et des milieux aquatiques,
- ✓ Etudes d'aide à la décision, diagnostics préalables à des travaux, études complémentaires, diagnostics
- ✓ Opérations d'animation, de communication et de sensibilisation
- ✓ Temps d'animation, de concertation, de coordination et de suivi administratif.

La réalisation de l'ensemble des actions sera assurée par un ensemble de partenaires opérationnels engagés pour la mise en œuvre d'un projet commun. Ainsi les actions seront réalisées par un ensemble de maitres d'ouvrages publiques et des acteurs privés. Les actions prévues pourront être conduites par des prestations ou par un travail en régie par les services internes.

Maitres d'ouvrage et / ou partenaires opérationnels	Montants prévisionnels engagés
Les EPCI du territoire	2 397 500 €
Le CEN Limousin	254 500 €
Le SIAEP de La Rozeille	200 000 €
Le Camp Militaire de La Courtine	181 400 €
Le Parc Naturel Régional Millevaches	160 500 €
La Chambre d'Agriculture de La Creuse	137 820 €
La Commune de Felletin	60 000 €
La Filature Terrade	50 000 €
EDF	30 000 €
Le Centre Tigouleix	20 000 €
L'association LAINAMAC	7 000 €
Total :	3 498 720 €

Communauté de Communes MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Le plan de financement global prévisionnel est le suivant :

FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROGRAMME GLOBAL		
NATURES	STRUCTURES	MONTANTS PREVISIONNELS
SUBVENTIONS : 2 453 136 €	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	2 072 192 €
	REGION LIMOUSIN	194 622 €
	CONSEIL DEPARTEMENTAL	186 322 €
AUTOFINANCEMENT DES 3 EPCI : 242 262 €	CC CREUSE GRAND SUD	166 204 €
	HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	44 149 €
	CC MARCHE ET COMBRAILLE	21 247 €
AUTOFINANCEMENTS DES AUTRES MAITRES D'OUVRAGE : 361 984 €	CAMP MILITAIRE DE LA COURTINE	146 120 €
	PARC NATUREL REGIONAL MILLEVACHES	50 400 €
	CEN	50 900 €
	SIAEP DE LA ROZEILLE	30 000 €
	EDF	30 000 €
	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE	27 564 €
	LAINAMAC	7 000 €
	CENTRE TIGOULEIX	20 000 €
AUTOFINANCEMENT PAR LES BENEFICIAIRES D'OPERATIONS : 438 000 €	PROPRIETAIRES RIVERAINS BENEFICIAIRES <i>pour certaines opérations uniquement</i>	438 000 €
CONTRIBUTION FEDERATION DE PECHE DE CREUSE : 14 000 €	AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE	14 000 €

total : 3 498 720 €

Ainsi, le territoire de chaque EPCI bénéficiera, outre les actions portées sous maîtrise d'ouvrage publique, d'opérations complémentaires portées et financées par d'autres maîtres d'ouvrage. Ceci représente une grande opportunité pour le territoire et les administrés de bénéficier d'actions supplémentaires sans apport financier de la communauté de communes.

La contribution totale de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine s'élève à hauteur de 21 247 € pour la totalité du programme (5 ans) soit une moyenne prévisionnelle de 4 249,4 € par an. Ces montants comprennent les dépenses liées à l'animation du programme et une partie d'autofinancement des actions prévues telles que réparties ci-dessous :

	CC CREUSE GRAND SUD	HAUTE CORREZE CC	CC MARCHE ET COMBRAILLE
Animation générale	41 080 €	15 168 €	6 952 €
Animation technique	57 338 €	7 695 €	2 967 €
Opérations du programme	67 786 €	21 286 €	11 328 €
Total :	166 204 €	44 149 €	21 247 €

Les opérations prévues au programme sous maîtrise d'ouvrage publique sont ainsi détaillées :

Communauté de Communes MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

OPERATIONS BENEFICIANT AUTOFINANCEES PAR LES EPCI DU TERRITOIRE									
VOLET	ID	DETAILS	VOLUME TOTAL PREVU	MONTANT \$ TTC prévi	AUTO \$ restant	Clef de répartition retenue	CC CREUSE GRAND SUD	HAUTE CORREZE CC	CC MARCHE ET COMBRAILLE
2. MORPHOLOGIE	2.4	a Enveloppe travaux de restauration morphologique complémentaires	opérations à préciser après le diagnostic	10 000 €	2 000 €	MCA seule concernée			2 000 €
4. RIPISYLVE	4.1	d Plantation	2500 ml	25 000 €	5 000 €	CGS seule concernée	5 000 €		
	4.1	a Travaux de restauration linéaire	14000 ml	140 000 €	28 000 €	linéaire de ripisylve à restaurer / EPCI	19 600 €	7 280 €	1 120 €
	4.1	c Retraits d'embâcles	157 unités	70 000 €	14 000 €	nb embâcles à retirer / EPCI	8 680 €	4 060 €	1 260 €
	4.2	a Entretien "régulier"	1000 ml / an	25 000 €	5 000 €	linéaire de CE / epci	3 300 €	1 200 €	500 €
	4.2	b Entretien préventif "inondation"	1000 ml x 2	5 000 €	1 000 €	CGS seule concernée	1 000 €		
	4.3	b Campagne de piégeage du ragondins	3 campagnes	12 000 €	2 400 €	CGS seule concernée	2 400 €		
	4.3	c Communication et sensibilisation EEE	à définir	2 000 €	400 €	CGS seule concernée	400 €		
5. ETUDES	5.1	a Etude hydrologique globale du bassin versant intégrant destiné à mieux comprendre l'ensemble des fonctionnements des interactions en lien avec les usages et les perspectives d'évolution (impact plans d'eau, transfert et conso AEP, transferts sédimentaires, ZH, inondation, etc.)	1 étude globale	50 000 €	10 000 €	linéaire de CE / epci	6 500 €	2 400 €	1 100 €
	5.4	a Ensemble des frais relatif à la DIG du Contrat	1 procédure de DIG mutualisée	5 000 €	1 000 €	linéaire de CE / epci	650 €	240 €	110 €
	5.5	b DIG complémentaire	1 procédure de DIG complémentaire	3 000 €	600 €	MCA seule concernée			600 €
	5.6	a Etude bilan et reprogrammation	1 étude de fin de contrat	60 000 €	12 000 €	linéaire de CE / epci	7 800 €	2 880 €	1 320 €
8. COMMUNICATION	8.1	a Parcours Truite Vallée de la Rozeille	1 parcours	10 000 €	7 000 €	linéaire de RZ / epci	3 220 €	1 750 €	2 030 €
	8.2	b Sentier des Teinturiers	1 parcours	5 000 €	3 500 €	CGS seule concernée	3 500 €		
	8.2	a Vallée et gorges de La Rozeille	1 parcours	5 000 €	3 500 €	linéaire de RZ / epci	1 610 €	875 €	1 015 €
	8.2	c Vallée Tranloup	1 parcours	5 000 €	2 500 €	CGS seule concernée	2 500 €		
	8.3	a Contribution à des événements, cycle de conférences	x jours + 2 conférences / an	2 500 €	500 €	linéaire CE / epci	326 €	121 €	53 €
	8.6	a Plan de communication autour du contrat	1 plan de communication	5 000 €	1 000 €	linéaire CE / epci	650 €	240 €	110 €
9. COORDINATION	9.2	a Suivi interne complémentaire spécifique	enveloppe complémentaire	5 000 €	1 000 €	linéaire CE / epci	650 €	240 €	110 €
Total :				444 500 €	100 400 €		Total : 67 786 €	21 286 €	11 328 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la démarche portée par le projet de contrat territorial Creuse Amont
- Approuve la volonté de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine d'intégrer cette démarche en tant que maître d'ouvrage
- Valide la programmation coconstruite avec les partenaires associés et validée par le comité de pilotage, sous réserve de l'octroi des subventions et des autres contributions financières
- Autorise le Président à effectuer toute démarche utile et à signer tout document nécessaire à la mise en place du projet de contrat territorial Creuse Amont

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME CREUSE AMONT 2018-2022 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

Nombre de conseillers en exercice : 63		
Présents : 45	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 54	

René ROULLAND, Vice-Président, explique que pour une mise en œuvre cohérente de ce programme d'actions porté sous maîtrise d'ouvrage publique, il est envisagé de formaliser un partenariat entre les trois communautés de communes. Ainsi, il est proposé que les Communautés de Communes Marche et Combraille en Aquitaine et Haute Corrèze Communauté délèguent la maîtrise d'ouvrage des opérations prévues sur leur territoire respectif à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Cette organisation présente l'intérêt de mutualiser les démarches administratives et techniques nécessaires à la réalisation des opérations et ce dans une logique cohérente de bassin versant. Elle permet par ailleurs de réaliser des économies d'échelle notamment en ce qui concerne le temps d'animation nécessaire à la mise en place de ces actions.

A ce titre, la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage proposée comprend notamment : le montage des dossiers techniques, la prise en charge intégrale des autorisations et démarches administratives, la gestion des dossiers de demandes de subventions, les procédures de commande publique, la réalisation d'actions en régie, etc.

Pour mémoire, la contribution totale de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine s'élève à hauteur de 21 247 € pour la totalité du programme (5 ans) soit une moyenne prévisionnelle de 4 249,4 € par an. Ces montants comprennent les dépenses liées à l'animation du programme et une partie d'autofinancement des actions prévues.

Ils sont calculés au prorata des missions déployées sur chaque territoire ou du linéaire de cours d'eau inscrits pour certaines opérations (comme l'animation par exemple).

A l'issue de chaque année, la Communauté de Communes Creuse Grand Sud invitera la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine à lui rembourser, sur présentation d'un bilan des opérations réalisées et d'un état récapitulatif des dépenses, le montant lui incombant.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Délègue la maîtrise d'ouvrage de la totalité des opérations prévues au Contrat Creuse Amont sur le territoire de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud tel que présenté dans le projet de convention joint**
- **Autorise le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage proposée, à effectuer toute démarche utile et à signer tout document nécessaire à la mise en place du conventionnement et à la mise en œuvre de ce dossier.**

PROGRAMME CREUSE AMONT – DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL

Nombre de conseillers en exercice : 63		
Présents : 45	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 54	

René ROULLAND, Vice-Président, rappelle que la Communauté de Communes Creuse Grand Sud porte un projet de contrat territorial sur le bassin Creuse Amont intégrant notre territoire situé sur la Creuse médiane.

Il rappelle également que la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine souhaite participer à ce programme d'actions et en déléguer la maîtrise d'ouvrage des opérations prévues sur son territoire à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.

Cette délégation intègre aussi la constitution du dossier règlementaire de déclaration d'intérêt général ainsi que le suivi de la procédure administrative correspondante.

L'obtention d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est en effet indispensable pour permettre une intervention publique sur des parcelles privées et rendre possible la réalisation des travaux sur les cours d'eau concernés.

L'ensemble des opérations du programme d'actions n'est pas soumis à une demande de Déclaration d'Intérêt Général. Les opérations soumises à Déclaration d'Intérêt Général sont essentiellement de nature « travaux » : restauration des zones humides, restauration morphologique, aménagement de la continuité écologique, restauration et entretien de la ripisylve et actions de valorisation nécessitant des chantiers d'aménagement. Elles sont détaillées dans le

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

tableau suivant :

VOLET	ID	DETAILS	VOLUME	MONTANT \$ TTC prévi
1. ZONES HUMIDES	1.2	c Autres travaux de restauration des zones humides	50 ha	65 000 €
2. MORPHOLOGIE	2.1	a Aménagements de points de franchissement et d'abreuvement	96 unités	192 000 €
	2.1	b Mise en défens les cours d'eau	25 000 ml	125 000 €
	2.2	b Renaturation de tronçons anthropisés / dégradés / pollués	Renaturation 2 - (sites à préciser)	30 000 €
	2.2	a Renaturation de cours d'eau sur secteurs colmatés	Renaturation 1 (stations à préciser)	40 000 €
	2.3	a Opérations "complémentaire pour l'accompagnement des activités riveraines à l'échelle du contrat	30 unités	60 000 €
3. CONTINUITÉ ECOLOGIQUE	2.4	a Enveloppe travaux de restauration morphologique complémentaires	opérations à préciser après le diagnostic	10 000 €
	3.2	b Etude d'aide à la décision à l'aménagement du plan d'eau de Féniers	1 étude d'aménagement	10 000 €
	3.2	a Possibilité d'intervention en MO publique sur une enveloppe prévisionnelle maximum	20 études	150 000 €
	3.3	b Aménagement du plan d'eau de Féniers	1 plan d'eau	30 000 €
	3.3	a Possibilité d'intervention en MO publique sur une enveloppe prévisionnelle maximum	10 dossiers	300 000 €
4. RIPISYLVE	3.4	a Possibilité d'intervention en MO publique sur une enveloppe prévisionnelle maximum	10 dossiers	150 000 €
	3.5	a Petits travaux d'aménagement et d'effacement	30 sites	30 000 €
	4.1	d Plantation	2500 ml	25 000 €
	4.1	a Travaux de restauration linéaire	14000 ml	140 000 €
	4.1	c Retraits d'embâcles	157 unités	70 000 €
	4.2	a Entretien "régulier"	1000 ml / an	25 000 €
	4.2	b Entretien préventif "Inondation"	1000 ml x 2	5 000 €
	4.3	a Opération pilote de lutte contre la Renouée à Aubusson	3 campagnes	12 000 €
	4.3	b Campagne de piégeage du ragondin	3 campagnes	12 000 €
	8. COMMUNICATION	8.1	a Parcours Truite Vallée de la Rozeille	1 parcours
8.2		b Sentier des Teinturiers	1 parcours	5 000 €
8.2		a Vallée et gorges de La Rozeille	1 parcours	5 000 €
8.2		c Vallée Tranloup	1 parcours	5 000 €

Total : 1 506 000 €

Afin de faciliter cette procédure ainsi que l'enquête publique, il est proposé de réaliser une procédure de Déclaration d'Intérêt Général commune aux trois EPCI concernés en déposant un même dossier d'enquête publique pour les trois intercommunalités.

Toutefois, il appartient à chaque EPCI de demander une déclaration d'intérêt général par courrier auprès des services de la Direction Départementale des Territoires dont il dépend.

Le budget prévisionnel de l'enquête publique incluant les frais de commissaire(s) enquêteur(s) et les frais de publicité est de 5 000 euros TTC. Les frais d'enquête sont pris en charge à 80 % par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, soit un autofinancement de 1 000 euros, répartis entre les 3 EPCI en fonction du linéaire de cours d'eau concerné sur chaque territoire.

La part restant à la charge de la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine s'élève ainsi à un montant prévisionnel de 110 euros.

N.B. : L'intégration de notre territoire situé sur Creuse médiane ayant été prise en compte avec retard par rapport à l'élaboration du projet Creuse amont, ce secteur fera l'objet d'une DIG spécifique. Les montants présentés ici n'intègrent donc pas ce secteur. Une délibération ultérieure concernant les communes sur Creuse médiane sera nécessaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Sollicite, auprès du Préfet de la Creuse, une demande de Déclaration d'Intérêt Général nécessaire aux opérations programmées sous maîtrise d'ouvrage publique sur les communes de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine situées sur le bassin Creuse amont par la réalisation d'une procédure commune avec Creuse Grand Sud et Haute Corrèze Communauté ;**
- **Autorise le Président à effectuer toute démarche utile et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.**

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN PORTANT SUR LA MUTUALISATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN RIVIERE EN CHARGE DU CONTRAT CHAVANON

Nombre de conseillers en exercice : 63		
Présents : 45	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 54	

René ROULLAND, Vice-Président indique que l'ancienne Communauté de Communes du Haut Pays Marchois, en tant que maître d'ouvrage, s'est engagée à mettre en place des travaux de restauration des milieux aquatiques en signant le contrat territorial de bassin Chavanon 2015-2019.

Le PNR Millevaches Limousin coordonne ce contrat territorial.

Sur certains secteurs de ce territoire, l'absence d'une animation locale ne permet pas la mise en œuvre efficace de ce programme. Ces secteurs concernent : Marche et Combraille en Aquitaine (commune de Flayat), Haute Corrèze Communauté, la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans et la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

Afin de faciliter la mise en place de ces travaux, le PNR propose de recruter un technicien de rivières à 0,8 ETP et de mutualiser son temps de travail avec les 4 EPCI susnommés.

Suivant une clef de répartition entre EPCI prenant en compte le linéaire de cours d'eau, le nombre d'étangs, la surface de zones humides, le nombre de communes concernées, la surface sur le bassin versant et le volume de travaux programmés sur 2018 et 2019, la participation de notre Communauté de Communes représente 0,25 ETP.

Le reste à charge prévisionnelle (une fois les subventions déduites) pour notre Collectivité s'élève à 2 263 € pour 2018 et 4 052 € pour 2019 (salaire chargé et frais de fonctionnement inclus).

Le montant définitif de la participation de chaque EPCI sera calculé sur la base des dépenses réelles.

La convention prendra fin en décembre 2019 (fin du Contrat Territorial Chavanon).

René ROULLAND indique que la Commission GEMAPI avait proposé le recrutement d'un demi-ETP pour cette mission mais cette proposition a été rejetée par les deux Agences de l'Eau.

Christian JOUANDEAU demande pourquoi 0.8 ETP pour les quatre Communauté de Communes.

René ROULLAND répond que le calibrage a été fait par le PNR uniquement pour une question financière. Le recrutement s'effectue avec une personne à temps plein mais qui aura d'autres missions au sein du Syndicat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De signer la convention de mutualisation proposée**
 - **D'effectuer toute démarche utile et à signer tout document nécessaire à la mise en place du conventionnement et à la mise en œuvre de ce dossier**
-

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Présents : MM., DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, BRUNET A, JOUANDEAU, BONNAUD, LONGCHAMBON, RICHIN, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, SCHMIDT, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, BUJADOUX H, SIDOUX, DECHAUD, BONDIEU, CHAUMETON, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. PEROCHE à ROBBY, LE CORRE à SIMON, JOULOT à JARY, ECHEVARNE à JOUANDEAU, MICHON à ROULLAND, MONTEIL à FAUCONNET, GENDRAUD à VENTENAT, D'HULSTER à SIDOUX, BRUNET M à CHEFDEVILLE, ROBIN à PERRIER S, VERDIER à BONDIEU, POULAIN à TURPINAT.

Excusés : MM. BOYER, FERRIER, PERRIER F, PLAS, FONTVIELLE, SEBENNE, BARBAUD, TOURNAUD, GIRAUD LAJOIE.

AUTORISATION DE DEPOT D'UN DOSSIER APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « SOUTIEN A L'EXPERIMENTATION DU PROJET SOCIALEMENT INNOVANT » DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE POUR LA STATION DES SERVICES A AUZANCES

Nombre de conseillers en exercice : 63		
Présents : 42	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 12	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 54	

Le Président rappelle que, la « Station des Services » d'Auzances bénéficie dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier d'une subvention de la Région dans le cadre du programme des « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) ainsi que d'une aide financière de l'État de la « DETR ».

Dépenses éligibles	400 000 €	
Recettes réparties comme suit :		
Région – « TEPCV »	200 000 €	50 %
État – « DETR »	120 000 €	30 %
Autofinancement COMCOM	80 000 €	20 %

Ces dépenses sont dédiées à l'éco-réhabilitation de « La station des services » ainsi que l'équipement de l'espace.

La Communauté de Communes souhaite aujourd'hui déposer un dossier pour obtenir des subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Soutien à l'expérimentation de projets socialement innovants » pour le projet de développement des activités du Tiers-Lieu d'Auzances.

En effet, les charges liées à l'animation et au développement du projet peuvent être financés via cette action.

Le montant maximal de la subvention est de 40 000 euros.

Les natures des dépenses éligibles sont :

- Dépenses de recherche et développement (équipements, études, vacations, ...),
- Dépenses d'étude et d'analyse,
- Frais de missions (transport, hébergement, restauration)
- Le temps de travail passé au développement du projet

Le Président indique que l'animatrice de « La station des services » prévoit une phase d'étude en lien avec la participation des habitants pour proposer un ou des usages supplémentaires en fonction des besoins du territoire, dans le but d'un autofinancement de l'espace.

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRILLE EN AQUITAINE

Cette phase d'étude est prévue pendant une année, à partir d'Août 2018. Elle est suivie par une phase test et expérimentale.

Il est à noter que ces actions n'entraînent pas de dépenses supplémentaires étant donné que ce projet sera réalisé sur le temps de travail de l'animatrice.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à déposer un dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Soutien à l'expérimentation du projet socialement innovant » de la Région Nouvelle Aquitaine**
- **D'accepter le plan de financement proposé ci-dessus**

CREATION D'UNE COMMISSION « GESTION DES TIERS-LIEUX »

	Nombre de conseillers en exercice : 63	
Présents : 42	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 12	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 54	

Le Président explique qu'il est envisagé de créer une commission « Gestion des Tiers-Lieux » qui serait en charge du suivi de la gestion des tiers-lieux du territoire.

Il est demandé à l'Assemblée qui souhaiterait faire partie de cette commission.

Le Président propose les représentants suivants :

Sous la présidence de Jean-Louis FAUCONNET

- Monsieur Christian ALLEYRAT
- Monsieur Jacques LONGCHAMBON
- Monsieur Patrice MORANCAIS
- Madame Marie-Claude MATHIEU
- Madame Françoise SIMON
- Madame Marie-Hélène MICHON
- Monsieur Christian JOUANDEAU
- Monsieur Serge PERRIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter la proposition des représentants de la commission « Gestion des Tiers-Lieux » ci-dessus.**

INFORMATION DIVERSES

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a retenu le prestataire de services VEOLIA EAU pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Une information sera passée dans l'ensemble des communes avec les coordonnées des personnes à contacter.

Plan Particulier pour la Creuse

Le Président présente une synthèse des différentes réunions qui se sont tenues.

Il précise que des groupes de travail ont été mis en place et demande quels sont les conseillers communautaires intéressés à participer à ces réunions.

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRILLE EN AQUITAINE

Après discussion :

- Habitat logement : Patrice MORANCAIS
- Urbanisme : Jean-Jacques BIGOURET
- Tapisserie Aubusson : Marie-Claude MATHIEU
- Mobilité : Jean-Louis FAUCONNET, Paola LODE
- Santé : Jean-Louis FAUCONNET
- Numérique téléphonie : Alain GRASS

Ces commissions sont ouvertes à tout le monde uniquement à l'initiative des présidents des groupes de travail.

Marie-Claude MATHIEU précise qu'elle n'a pas pu se rendre au groupe de travail Tourisme qui avait lieu en même temps que le Conseil Communautaire.

Marie-Françoise VENTENAT indique qu'une réunion de travail avec les maires concernés aura lieu à propos des bureaux d'accueil touristiques.

Contrat de Ruralité

Le Président indique que 11 projets ont été retenus pour un montant de 201 000 euros.

Ce choix a été fait par les services de l'Etat, et les projets retenus concernent les communes suivantes :

Saint Pardoux d'Arnet, Charron, La Mazière Aux Bonshommes, Auzances, Mérinchal, Reterre, Fontanières, Mainsat (2 projets retenus), Lupersat, Champagnat.

Il présente la liste des projets retenus :

action	Bénéficiaire	Nature de l'opération	dépense subventionnable	taux	Montant Contrat de Ruralité proposé	DETR	Sub. TDIL	Autres	Total financements publics	% aides publiques
27	ST PARDoux D'ARNET	Mise en accessibilité des divers bâtiments publics - 1ère phase : mairie	7 523,00 €	30,00%	2 256,90	3 761,50			6 018,40	80,00%
43	CHARRON	Installation d'un pylone de téléphonie mobile	20 000,00 €	35,00%	7 000,00	7 000,00			14 000,00	70,00%
52	LA MAZIERE AUX BONSHOMMES	Réhabilitation du presbytère en logement touristique	175 280,00 €	35,00%	61 348,00	52 500,00	10000,00		123 848,00	70,66%
75	AUZANCES	Aménagement sécurisé et arboré d'un croisement après destruction d'un ensemble immobilier	34 079,79 €	35,21%	12 000,00	11 927,93			23 927,93	70,21%
114	MERINCHAL	Réaménager l'accès du Château : accessibilité mairie dans le château	11 671,26 €	30,00%	3 501,38	5 835,63			9 337,01	80,00%
120	RETERRE	Transformation de l'ancienne cantine en salle à vocation socio-culturelle	142 700,00 €	30,00%	42 810,00	71 350,00			114 160,00	80,00%
N/A	FONTANIERES	Réhabilitation logement du presbytère	41 605,46 €	35,00%	14 561,91	14 561,91			29 123,82	70,00%
N/A	MAINSAT	Mise aux normes salle polyvalente	85 900,00 €	30,00%	25 770,00	42 950,00			68 720,00	80,00%
N/A	MAINSAT	Création d'un terrain multisports	53 631,92 €	17,63%	9 455,31	21 452,77		12 000,00	42 908,08	80,00%
N/A	LUPERSAT	Mise en accessibilité de la mairie (2T)	50 520,00 €	30,00%	15 156,00	25 260,00			40 416,00	80,00%
N/A	CHAMPAGNAT	Grosses réparations dans l'immeuble locatif 7 rue de la Marche (2ème tranche)	22 105,00 €	35,00%	7 736,75	7 736,75			15 473,50	70,00%

Le Président précise que les dossiers pour 2019 peuvent déjà être préparés par les communes.

Communauté de Communes

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Le Président indique que le Colonel Colonges a sollicité la Communauté de Communes pour qu'une réunion soit organisée avec les « Correspondants Défense » des communes.
Jean-Paul WELZER demande le but de ce projet.

Le Président précise que cette réunion a pour objet une présentation sur la défense et la sécurité nationale ainsi qu'un rappel des missions du Correspondant Défense.
L'Assemblée décide de fixer la date du 13 juin à Bellegarde en Marche. L'horaire et le lieu seront à préciser.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION

Pour la signature des marchés publics

- Convention relative à la facturation et la perception de la redevance d'assainissement collectif

Cette convention d'une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, est signée avec l'entreprise SUEZ EAU FRANCE – Fermière du service de distribution d'eau potable du SIAEP de la Rozeille.

Cette prestation concerne les communes d'Auzances, Bellegarde en Marche, Champagnat, Chard, Fontanières, Le Compas, Les Mars, Lupersat, Mainsat, Reterre, Rougnat, Sannat, Sermur, Saint-Domet.

Le tarif fixé est de 2.20 euros par facture émise.

Pour la conclusion et la révision du louage des choses n'excédant pas 12 ans

- Décision relative à la signature d'un avenant au contrat de bail commercial dérogatoire de moins de trois ans concernant la location d'un local à usage professionnel à CHENERAILLES signé avec l'entreprise Opéra Caruso représenté par Thomas CARUSO.

Cet avenant concerne la modification des conditions particulières de la location à savoir :

Prolongation du bail initial et de l'avenant n°1 pour une durée d'un mois, prenant effet le 1^{er} avril 2018 pour se terminer le 30 avril 2018.

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

La séance est levée à 17h50

Vu, la secrétaire de séance

Vu, le Président

Marie-Françoise VENTENAT



Pierre DESARMENIEN

